

Division des personnels

DIPER
Bureau du premier degré public

Bourg-en-Bresse, le 3 novembre 2025

Affaire suivie par :
Mouvement :
Céline Dubief
04 74 45 58 49
Stéphanie Commaret
Tél : 04 74 45 58 56
Fins de fonction :
Nathalie Roux-dit-riche
Tél : 04 74 45 58 86
Mél : ce.ia01-diper@ac-lyon.fr

L'inspecteur d'académie
directeur académique des services
de l'éducation nationale de l'Ain

à

Mesdames les enseignantes et Messieurs les
enseignants du premier degré public

10, rue de la Paix
BP 404
01012 Bourg-en-Bresse Cedex

S/c de Mesdames les inspectrices et Messieurs les
inspecteurs de l'éducation nationale

Objet : Demande de renoncement à son poste détenu à titre définitif
P.J : Annexe : formulaire de demande de renoncement à son poste détenu à titre définitif

Dans le cadre du mouvement départemental 2026, une procédure de renoncement à son poste détenu à titre définitif est ouverte.

Celle-ci a pour objectif de permettre à un enseignant de quitter son poste s'il rencontre des difficultés avérées, essentiellement d'ordre relationnel.

Je tiens à souligner le caractère exceptionnel de cette procédure qui n'a pas vocation à satisfaire des demandes formulées uniquement pour convenances personnelles.

L'enseignant devra solliciter préalablement un entretien avec l'inspectrice ou l'inspecteur de l'éducation nationale de sa circonscription afin d'exposer les motifs de la demande. L'IEN indiquera son avis.

Les décisions d'accord ou de refus seront transmises avant l'ouverture du serveur.

La décision d'accord de renoncement sera irrévocable.

L'enseignant perdant le bénéfice de son poste au 31 août 2026 devient participant obligatoire lors du mouvement intra-départementale. Il devra se conformer aux dispositions des Lignes Directrices de Gestion Académique ainsi qu'à la circulaire départementale.

Important : l'enseignant qui n'obtiendra aucun poste à l'issue de la première phase du mouvement 2026 sera affecté à titre provisoire lors de la phase d'ajustement.

Le formulaire de demande de renoncement à son poste, joint en annexe, devra être adressé à l'inspecteur ou l'inspectrice de circonscription au plus tard le lundi 19 janvier 2026.



Pascal CLÉMENT



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Ain

Division des Personnels

FORMULAIRE DE DEMANDE DE RENONCEMENT A SON POSTE

DETENU A TITRE DEFINITIF MOUVEMENT 2026

à retourner à l'inspecteur(rice) de l'éducation nationale de votre circonscription
pour le **lundi 19 janvier 2026** délai de rigueur
qui, après avis, le transmettra à la division des personnels pour le **vendredi 30 janvier 2026**.

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Affectation actuelle :

Circonscription :

Adresse électronique professionnelle :@ac-lyon.fr

Téléphone portable :

Dans le cadre de ma participation au mouvement 2026, je souhaite renoncer au poste sur lequel je suis nommé(e) à titre définitif.

Ce poste sera, par conséquent, déclaré vacant et je participerai au mouvement dans les mêmes conditions que les enseignants nommés à titre provisoire.

À, le

Signature de l'intéressé(e) :

Avis motivé de l'IEN de la circonscription d'origine :

À, le

L'inspecteur(rice) de l'éducation nationale